

Invitation aux propriétaires d'une installation septique non-conforme

Depuis 2014, la municipalité de Rivière-Ouelle encourage ses citoyens à rendre leur installation septique conforme afin de faire respecter le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées du Gouvernement du Québec (Q-2, r.22). Ce règlement requiert que toutes les installations septiques soient conformes et aucun droit acquis n'existe pour des installations non conformes. Les municipalités, quant à elles, sont responsables de s'assurer de cette conformité sur leur territoire et d'émettre des permis pour la mise aux normes ou la construction de toute nouvelle installation.

En 2013, la Municipalité avait d'abord réalisé un inventaire des installations septiques existantes sur son territoire. Cet inventaire nous indiquait qu'un nombre important d'installations n'étaient pas conformes. Suite à nos démarches de regroupement de citoyens pour diminuer le coût rattaché aux analyses de sol et de la production des plans, c'est 81 tests de sol qui ont été réalisés et 70 installations septiques qui ont été mises aux normes. Forts de notre expérience de 2014, nous réitérons notre volonté de regrouper les citoyens afin d'obtenir des prix avantageux.

Parmi nos invitations à soumissionner, c'est la firme Assaini Conseil qui a répondu à notre demande avec les prix les plus avantageux pour vous :

Pour un regroupement de 20 à 25 propriétés = 500\$ plus taxe chacun

S'il y en a plus, le coût pourrait être diminué légèrement.

En temps normal, le prix afin de réaliser les tests de sol est d'environ 850\$ plus taxes.

Pour la rétrocaveuse servant à la réalisation des tests de sol, Roberto Ouellet Excavation offre un prix spécial de 85\$ plus taxes par propriété.

Afin de profiter de ces prix avantageux, vous devez vous inscrire auprès de la Municipalité en vous adressant à Roxanne au 418-856-3829 poste 0 ou à l'adresse suivante : info@riviereouelle.ca. Vous avez jusqu'au **28 septembre** pour vous inscrire.

Par la suite, nous remettons la liste des intéressés à la firme Assaini Conseil qui entrera en contact avec vous afin de prendre rendez-vous et valider le contrat de service. Toutes les transactions seront réalisées entre les deux entrepreneurs et vous. La Municipalité n'a servi que d'intermédiaire afin de vous faire profiter de cette économie.

Après la réalisation des tests de sol, Assaini Conseil vous fournira un rapport comprenant les plans et devis de l'installation septique adapté à votre situation. Lorsque vous serez prêts à réaliser les travaux, il suffira de faire parvenir le rapport à Monsieur Gilles Plourde, inspecteur municipal, par courriel au gplourde@mrckamouraska.com et demander votre permis.

.../2

Pour de plus amples informations au sujet des tests de sol, vous pouvez contacter Assaini Conseil au 1-844-663-1225. Et pour l'excavation, vous pouvez joindre monsieur Roberto Ouellet au 418-856-6764.

Nous vous invitons à consulter la page internet suivante pour avoir plus d'informations sur les installations septiques ainsi que sur le crédit d'impôt dont vous pourrez bénéficier pour la mise aux normes d'installations d'assainissement des eaux usées résidentielles : www.riviereouelle.ca/installation-septique. Vous y retrouverez plusieurs informations telles que les références d'autres firmes pouvant réaliser les tests de sol, les étapes de réalisation, etc.

En vous rappelant que cette proposition est avantageuse pour vous et que nous espérons que vous en profiterez.



Nancy Fortin
Directrice générale